



BULLETIN D'ADHÉSION à la plateforme de réservation en ligne d'Ariège Pyrénées Tourisme

Utilisation de la solution de commercialisation en ligne
« Open System »

Votre contact à l'Office de Tourisme:

Aurelia DURRIEU

Tel : 05 61 64 68 13

Mail: aurelia.durrieu@pyrenees-ariegeoises.com

Sylvia FREYCHE

Tel : 05 61 64 68 14

Mail: sylvia.freyche@pyrenees-ariegeoises.com

Vos contacts à l'Agence de Développement Touristique :

Marijke VICENTE

Tel : 05 61 02 06 91

Mail : marijke.vicente@ariegepyrenees.com

Diana KIOURTZIDOU

Tel : 05 61 02 30 86

Mail : diana.kiourtzidou@ariegepyrenees.com

L'Agence de Développement Touristique d'Ariège Pyrénées (ADT) met à disposition des prestataires touristiques un outil de commercialisation en ligne dénommé Open System, développé par la Société Alliance Réseaux.

Le présent bulletin d'adhésion est signé entre :

L'Agence de Développement Touristique d'Ariège Pyrénées

Maison du Tourisme 2, Boulevard du Sud BP 30143 – 09004 FOIX Cedex

Tel : 05 61 02 30 70

Mail : vacances@ariegepyrenees.com

Site internet : www.ariegepyrenees.com

Représenté par :

Mr Henri NAYROU, Président

L'Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises

La Résidence - 6, Avenue Théophile Delcassé - 09110 AX-LES-THERMES

Tel : 05 61 64 60 60

Mail : info@pyrenees-ariegeoises.com

Site internet : www.pyrenees-ariegeoises.com

Représenté par :

Mme Sylvie COUDERC, Directrice

Le Prestataire touristique :

Dénomination sociale

Nom commercial / Enseigne

Nom et Prénom du représentant légal

R.C.S

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail

N° SIRET

TVA intracommunautaire

Adresse de la prestation (si différente de l'adresse renseignée ci-dessus) :

.....
.....
.....

1. Outil de vente en ligne utilisé

Choisir la solution utilisée en cochant la case correspondante

HÔTELLERIE

☐ Reserv-IT / Interface Technologies

☐ AvailPro

☐ Nova Resa

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

☐ Thelis / Unicamp

☐ Ctoutvert / Secureholiday

AUTRES HEBERGEMENTS

- | | |
|--|---|
| ☐ E Nova / Zephyr | ☐ GPI |
| ☐ Arkiane | ☐ Home Resa |
| ☐ Helios / SPI Immo | ☐ Interhome |
| ☐ Resalys / Softbooking | ☐ B2F |
| ☐ OpenPro / Clevacances | ☐ ITEA / Gîtes de France |
| ☐ Ingénie | |

BILLETTERIE

- | | |
|---|---|
| ☐ Euresto Technologies (Ticketing) | ☐ Global Ticketing System (GTS) - IREC |
|---|---|

COURS DE SKI

- | | |
|---|--|
| ☐ ESF - VALRAISO | ☐ ESI - VAKARIO |
|---|--|

FORFAITS DE SKI

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ☐ JB CONCEPT | ☐ BEMORE - ELIBERTY |
|-------------------------------------|--|

☐ AUTRES Précisez

2. Conditions d'adhésion

Le prestataire :

- ✓ respecte la législation en vigueur relative à son activité et atteste être titulaire des diplômes, agréments, ou autres autorisations, nécessaires à l'exploitation de son activité.
- ✓ s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle.
- ✓ S'engage à fournir une prestation et un accueil de qualité.
- ✓ est seul responsable de l'ensemble des données, du contenu et/ou des informations qu'il met en ligne, diffuse et transfère en vue d'être publiés sur la plateforme.

Toute inscription aux Services est subordonnée au respect des Conditions Générales d'Utilisation des Services ci-après annexées, et aucune clause contraire ne peut être opposée par le Prestataire.

Le référencement sur le site www.pyrenees-ariegeoises.com est possible uniquement si le prestataire est adhérent à l'Office de Tourisme des Pyrénées Ariégeoises et à jour du règlement de ses cotisations.

3. Commercialisation de l'offre

La structure adhérente certifie jouir de la pleine capacité juridique et disposer de tous les documents l'autorisant à proposer et à commercialiser les prestations touristiques qu'elle diffusera via la plateforme de réservation. La structure adhérente s'engage à offrir à la clientèle une offre de qualité répondant à des normes de confort, de propreté, de sécurité, de qualité, d'accueil et à assurer la satisfaction de la clientèle.

5. Durée d'adhésion

L'adhésion à la plateforme est établie pour une durée de 1 an. Elle prend effet au jour de sa signature (sauf mention contraire) et arrive à échéance au 31 décembre de l'année en cours. A échéance, et dans le cas d'une reconduction, elle fait l'objet d'un renouvellement tacite, sous réserve du respect des conditions d'adhésion mentionnées ci-dessus.

6. Résiliation

La convention se renouvellera tacitement chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis écrit d'un mois avant la date d'échéance annuelle (soit le 1^{er} décembre de chaque année). La résiliation de la convention prendra alors effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En cas de non-exécution d'un des engagements de la structure adhérente tels que définis, l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées et l'Office de Tourisme pourront décider de rompre la convention les liant à cette structure adhérente. A compter du prononcé de l'exclusion, la structure adhérente sera privée de tout droit la diffusion de son offre sur la plateforme de réservation en ligne faisant l'objet du présent bulletin d'adhésion.

Toute demande de résiliation doit parvenir par courrier postal à l'Agence de Développement Touristique Ariège Pyrénées – 2 Boulevard du Sud – BP 30143 - 09004 FOIX au moins 30 jours avant la date d'échéance du contrat.

7. Conditions générales d'utilisation

Les Conditions Générales d'Utilisation des Services ci-après annexées ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire bénéficie de l'accès aux services proposés, via la Plateforme, et accessibles sur les sites édités par les Offices de Tourisme, par l'Agence de Développement Touristique, et autres partenaires tels la SAVASEM, donnant accès aux services.

Le prestataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation de la solution de commercialisation en ligne et déclare les accepter sans réserve.

8. Paiement en ligne

Le prestataire est équipé d'une solution de paiement en ligne compatible avec la technologie Alliance Réseaux. Il existe plusieurs solutions compatibles avec l'Open System.



**Solution dédiée
exclusivement aux
utilisateurs Place de
Marché.**



**Portefeuille virtuel
reconnu à l'international.**



**La place de marché est
compatible avec la
majorité des banques
françaises.**



**Systèmes alternatifs
aux systèmes bancaires.**

9. Promotion commerciale

Le prestataire autorise l'Agence de Développement Touristique, les Offices de Tourisme et ses partenaires à engager toutes actions ponctuelles de promotion commerciale sur les produits en ligne sur la solution de commercialisation, auprès de leur clientèle.

Option Comités d'Entreprises

J'accepte que mon hébergement ou mon produit soit mis en avant par l'Agence de Développement Touristique, les Offices de Tourisme et ses partenaires tels la SAVASEM auprès de Comités d'Entreprise et j'accorde une remise aux salariés des Comités d'Entreprise de 10 % TTC remisé sur les prix publics affichés sur la plateforme de réservation.

☐ OUI ☐ NON

NB : Le prestataire n'a aucun paramétrage à faire sur son logiciel métier. La remise de 10% TTC s'applique automatiquement sur la base des tarifs saisis par le prestataire sur son logiciel métier. Le salarié ou le Comité d'Entreprise (selon les cas) réserve les prestations au tarif remisé sur un site web spécial Comités d'Entreprises administré par l'Agence de Développement Touristique.

Fait en 3 exemplaires,

L'ADT Ariège Pyrénées

L'Office de Tourisme

Le Prestataire de Tourisme

A _____

A _____

A _____

Le _____

Le _____

Le _____